

# CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

---

**Section Milieux de vie**

---

**Séance du 7 mars 2006**

---

## **AVIS CONCERNANT LE PROJET DE DECRET RELATIF A LA PROTECTION DE LA POPULATION CONTRE LES RISQUES SANITAIRES LIES A UNE EXPOSITION A L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS ET MODIFIANT LE CODE DE LA SANTE PUBLIQUE**

- Vu le projet de décret relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;

Le rapporteur entendu,

Le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France émet un **avis favorable** sur le projet de décret.

*Cet avis doit être diffusé dans sa totalité, sans ajout ni modification.*